

**Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées
de Hochfelden et environs
Réunion du comité directeur du 4 mars 2014
PROCES VERBAL**

L'an deux mil quatorze, le quatre mars, le comité directeur du syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des eaux usées de Hochfelden et environs, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la station de traitement des eaux usées de Schwindratzheim sous la présidence de Georges BECK, président.

Présents :

Monsieur Léonard Schmaltz (vice-président du S.I.C.T.E.U.), Monsieur Adrien Drulang (vice-président du S.I.C.T.E.U.), Messieurs Jean-Marc Ertz et Pierre Heintz (commune de Bosselshausen), Monsieur François Reinhardt (commune de Bossendorf), Monsieur Albert Kern (commune de Geiswiller), Monsieur Alain Becker (commune de Gingsheim), Monsieur Charles Dott et Madame Marie-Claire Burger (commune de Hohfrankenheim), Messieurs Eric Benest et Francy Jacob (commune d'Issenhausen), Madame Marie-Claude Roth (commune de Kirrwiller), Messieurs Benoît Jouffroy et Daniel Lengenfelder (commune de Lixhausen), Messieurs Claude Durr et Gérard Steinmetz-Bornert (commune de Mutzenhouse), Monsieur Pascal Rollet (commune de Schaffhouse sur Zorn), Monsieur Philippe Obrecht (commune de Schwindratzheim), Messieurs Guy Hornecker et Alfred Schehrer (commune de Waltenheim sur Zorn), Messieurs René Hatt et Pierre Knab (commune de Wickersheim/Wilshausen), Monsieur Jean-Georges Hammann (commune de Zoebersdorf).

Absents excusés:

Monsieur Thomas Vogler (commune de Bossendorf),
Monsieur Luc Winckel (commune de Hochfelden),
Monsieur Patrice Dietler (commune de Kirrwiller) qui donne procuration à Madame Marie-Claude Roth,
Monsieur Bernard Starck (commune de Schaffhouse sur Zorn) qui donne procuration à Monsieur Pascal Rollet,
Monsieur Jacky Jacob (commune de Schwindratzheim)
Monsieur Jacky Dudt (commune de Zoebersdorf)

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués et rappelle que pour ceux qui ne se représenteront pas lors des prochaines élections municipales, il s'agit de la dernière réunion. Le Président remercie l'ensemble des délégués pour l'excellent esprit de travail qui a prévalu durant ces 6 années. Beaucoup de travaux ont été réalisés grâce à l'implication des élus et des membres du bureau. Il gardera à titre personnel un très bon souvenir de ce mandat.

Les principaux objectifs du S.I.C.T.E.U. ont été atteints et l'endettement a été sensiblement réduit. Le programme pluriannuel a été approuvé. Les travaux d'auto-surveillance démarreront dans les prochaines semaines et la consultation pour les autres travaux est en cours. Le dossier est actuellement en cours d'instruction pour les aides financières du conseil général et de l'Agence de l'Eau. La difficulté actuelle est d'avoir des contacts soutenus avec l'Agence de l'Eau. Par ailleurs l'Etat a prélevé des crédits au niveau des agences pour les affecter à d'autres fins. Le Président estime qu'il s'agit là d'une pratique plus que contestable qui revient à instaurer un impôt qui ne dit pas son nom.

Une étude sur les possibilités de méthanisation sera également engagée en 2014. En effet, malgré la gestion efficace de nos boues par la voie de l'épandage, il serait prudent de diversifier la filière. Il convient donc d'examiner les possibilités de méthanisation étant précisé que les investissements ne pourront être engagés que si la filière s'autofinance.

Le Président aborde ensuite l'ordre du jour.

Point n° 1 de l'ordre du jour : approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2013

Débat

Monsieur Daniel Lengenfelder

Il y a une petite erreur dans le compte rendu. L'intervention concernant les travaux à réaliser qui m'est attribuée en page 7 a été faite par Monsieur Claude Durr et non par moi-même.

Monsieur le Président

Nous prenons note de cette observation.

Décision

Le comité directeur sur proposition du Président,

Par 26 voix pour

Adopte le procès-verbal de la séance du comité directeur du 10 décembre 2013

Point n° 2 de l'ordre du jour : Instauration d'une ligne de trésorerie

Quelques rappels :

Par, délibération du 4 mars 2008, le comité directeur avait autorisé le Président à ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 150 000 € sur une période maximum de 12 mois à savoir du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009. Cette ligne avait donné lieu au versement d'intérêts d'un montant de 2 453,02 €

Par délibération du 17 février 2009, le comité directeur a autorisé l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 150 000 € sur une période de 12 mois à savoir du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010. Le montant maximum de cette ligne de trésorerie avait été porté à 300 000 € par délibération du 27 octobre 2009. Cette ligne de trésorerie avait été mobilisée du 19 octobre 2009 au 18 janvier 2010 et donné lieu au paiement d'intérêts et de commissions d'engagement d'un montant de 786,89 €

Par délibération en date du 2 mars 2010, le comité directeur a autorisé l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 300 000 € sur une période de 12 mois à savoir du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011. A ce titre des crédits avaient été mobilisés du 27 août au 30 novembre. Le montant maximum du décaissement s'était élevé à 187 000 € et avait donné lieu au paiement de frais d'un montant total de 564,02 € soit 300 € au titre de la commission d'engagement et 264,02 € au titre des intérêts.

Par délibération en date du 1^{er} mars 2011, le comité directeur avait autorisé le renouvellement de la ligne de trésorerie tout en portant le montant maximum du décaissement de 300 000 € à 500 000 €. Ce renouvellement avait été autorisé pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012. Le montant maximum du décaissement en 2012 avait atteint 467 600 €. Le montant total des intérêts réglés au titre de la ligne de trésorerie s'est élevé à 1 258,70 € dont 500 € pour la commission d'engagement

Par délibération en date du 21 février 2012, le comité directeur a décidé d'autoriser l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 €. Le montant des crédits débloqués au 6 février 2012 s'élevait à 207 600 €. Ces crédits avaient été remboursés totalement le 15 mars 2012. Aucun déblocage n'avait par la suite été opéré jusqu'au 28 décembre 2012 date à laquelle un tirage d'un montant de 181 300 € a dû être effectué dans l'attente de l'encaissement du coût de travaux mis en recouvrement. Le montant des intérêts acquittés en 2012 s'élève à 2 353,99 € hors commission d'engagement d'un montant de 600 €

Enfin, en date du 15 février 2013, le comité directeur a autorisé l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 €. En 2013, aucun déblocage n'a été opéré. Néanmoins selon les dispositions du contrat le S.I.C.T.E.U. a été amené à régler des frais pour non utilisation de la ligne de trésorerie d'un montant de 1 316,05 €

Récapitulation :

Exercices	Intérêts versés
2008	2 453,02
2009	786,89

2010	264,02
2011	758,70
2012	2 353,99
2013	1 316,05

Ce mode de financement est extrêmement souple (aucune contrainte en matière de déblocage et de remboursement) et permet d'ajuster au mieux les besoins en matière de financement et donc d'optimiser les frais financiers. A noter qu'en début d'exercice, le taux d'intérêt appliqué à ce mode de financement s'élevait à 2,36%.

Au cours de l'exercice 2014, il est envisagé de mettre en œuvre un premier volet de travaux préconisés par l'étude diagnostique et validés par l'Agence de l'Eau à savoir :

- L'auto-surveillance par l'instrumentation des bassins et déversoirs d'orage principaux : 105 546,70 €h.t. (marché attribué à la Lyonnaise des Eaux en date du 27 janvier 2014),
- La déconnexion du bassin versant extérieur de Hohfrankenheim : 229 651 €h.t.
- Le raccordement du bassin versant extérieur et l'extension du réseau rue de l'Ecole à Schaffhouse sur Zorn : 125 845 €h.t.
- Le renouvellement du réseau d'assainissement rue de l'Ecole à Hohfrankenheim et la mise en place d'un réseau d'eaux pluviales pour un montant total de 195 700 €h.t. dont 92 700 €h.t. concerne le réseau pluvial à la charge de la commune.

Le S.I.C.T.E.U. aura également à honorer les engagements existants pour un montant total de 505 822 €. Ces engagements sont repris dans les restes à réaliser et incluent notamment les travaux rue de la Montée à Zoebersdorf, la déconnexion d'une Fontaine à Kirrwiller, les travaux de renouvellement du réseau rue du Sel à Hochfelden et les frais de maîtrise d'œuvre du programme pluriannuel.

Dans l'immédiat, et compte tenu de l'absence à ce jour, de notifications de subventions de l'Agence de l'Eau et du non financement des travaux de déconnexion des bassins versants par le Conseil Général, le bureau estime qu'il convient de faire preuve de prudence. Aussi, est-il proposé dans l'immédiat, de limiter à 2 opérations nouvelles, en l'occurrence à Hohfrankenheim et à Schaffhouse, les travaux de déconnexion de bassins versants extérieurs.

Les travaux suivants

Gingsheim : élimination ECP 11 et 72 m³ : 206 553 €
Waltenheim sur Zorn : élimination ECP 18 m³ : 48 375 €
Bosselshausen : déconnexion bassin versant extérieur : 360 610 €
Kirrwiller : déconnexion bassin versant extérieur : 87 063

seront néanmoins intégrés dans l'appel d'offres mais sous forme de tranches conditionnelles. Ces tranches seront mises en œuvre dès réception de la décision de l'Agence. et sans qu'il soit nécessaire de relancer une consultation pour les travaux,

Compte-tenu de ces projections en matière de travaux d'assainissement, il est proposé d'autoriser l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € en laissant le soin au Président d'en négocier les conditions avec les banques et de décider de la date d'ouverture de la ligne selon les besoins en matière de financement.

Débat

Monsieur le Président

Cette ligne de trésorerie que nous mettons en place depuis plusieurs années nous permet d'honorer des paiements dans l'attente du versement des subventions ou des redevances d'assainissement. Il s'agit d'un mode de financement très souple qui ne sera mis en œuvre qu'en cas de nécessité.

Décision

Le comité directeur

sur proposition du rapporteur :

par 26 voix pour,

autorise le Président :

à ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 €

à définir la date d'ouverture de cette ligne de trésorerie en fonction des éventuels besoins de financement, le terme de la ligne de trésorerie étant fixé au 31 mars 2015.

A négocier les conditions financières avec les établissements bancaires,

à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents en vue de l'exécution de la présente décision.

Point n° 3 de l'ordre du jour : contributions des communes au titre des eaux pluviales 2014

Par délibérations des 24 mars 2004, 1^{er} mars 2005, 14 mars 2006, 13 mars 2007, 4 mars 2008, 17 février 2009, 2 mars 2010, 1^{er} mars 2011, 21 février 2012 et 15 février 2013, le comité directeur a voté des contributions au titre des eaux pluviales.

Pour la détermination du montant de base à répartir entre les communes, le comité directeur avait retenu les critères proposés par la circulaire n° 78-545 du 12 décembre 1978 c'est à dire les charges de fonctionnement, des amortissements techniques et des intérêts de la dette. En application des orientations prises par le comité directeur en matière de contributions au titre des eaux pluviales, et à l'instar des exercices précédents, quatre variantes prenant en compte une part croissante des charges de fonctionnement du S.I.C.T.E.U. sont proposées pour la détermination du montant de base à répartir entre les communes.

Le montant total des charges retenues est celui issu de la situation comptable 2013 à savoir 825 908,68 € contre 800 625,22 € en 2012. L'augmentation limitée des charges en 2013 (25 000 € environ), s'explique par l'augmentation des charges à caractère général (+ 29 023 € instauration de servitudes, frais de maintenance site internet et E Magnus et surveillance des micropolluants et diagnostic des pratiques environnementales des entreprises), l'augmentation des frais de personnel (7 633 €) et l'augmentation des charges de gestion courantes (15 559 €) liée à la campagne de contrôle de toutes les fosses septiques et à l'actualisation du tarif des coûts d'exploitation de la station. Ces augmentations sont atténuées par la diminution des charges d'amortissement mais surtout par celle des charges financières (-25 561 €). Ces dernières se sont élevées à 13 500,69 € en 2013 alors qu'elles s'élevaient à 39 061,50 € en 2012 soit une diminution de l'ordre de 65%.

Les montants des quatre variantes calculés sur la base des dépenses résultant de la situation comptable 2013, s'établissent comme suit :

Variante 1 : 200 015 €

(197 651 € en 2013), (197 623 € en 2012), (192 819 € en 2011), (197 484 € en 2010) (207 729 € en 2009) (190 636 € en 2008) (170 566 € en 2007) (151 575 € en 2006) (164 333 € en 2005) (169 641 € en 2004),

Variante 2 : 241 310 €

(237 682 € en 2013), (238 039 € en 2012), (232 410 € en 2011) (237 413 € en 2010) (249 628 € en 2009) (229 193 € en 2008) (205 248 € en 2007) (185 609 € en 2006) (200 379 € en 2005) (208 486 € en 2004),

Variante 3 : 282 605 €

(277 713 € en 2013), (278 455 € en 2012), (272 001 € en 2011) (277 343 € en 2010) (291 527 € en 2009) (267 751 € en 2008) (239 930 € en 2007) (219 643 € en 2006) (236 425 € en 2005) (247 330 € en 2004),

Variante 4 : 341 317 €

(336 508 € en 2013), (336 851 € en 2012), (328 819 en 2011) (336 155 € en 2010) (353 493 € en 2009) (324 511 € en 2008) (290 530 € en 2007)(261 396 € en 2006) (282 546 € en 2005) (293 307 € en 2004).

La répartition est ensuite effectuée au prorata du nombre de mètres linéaires de canalisations unitaires existant dans chaque commune et utilisés pour le transport des eaux pluviales. (cf. tableau annexé à la présente délibération). Le nombre de mètres linéaires de canalisations est déterminé en tenant compte des données du rapport annuel du S.D.E.A. sur la qualité et le prix du service de l'assainissement approuvé par le comité directeur le 2 juillet 2013.

Le S.I.C.T.E.U. aura également à honorer les engagements existants pour un montant total de 505 822 € et pour un montant arrondi à 657 000 €, des opérations nouvelles issues de l'étude préalable sur les réseaux d'assainissement à savoir:

- L'auto-surveillance par l'instrumentation des bassins et déversoirs d'orage principaux (105 546,70 €h.t.(marché attribué à la Lyonnaise des Eaux en date du 27 janvier 2014),
- La déconnexion du bassin versant extérieur de Hohfrankenheim (230 000 €h.t.)
- Le raccordement du bassin versant extérieur et l'extension du réseau rue de l'Ecole à Schaffhouse sur Zorn (130 000 €h.t.)
- Le renouvellement du réseau d'assainissement rue de l'Ecole à Hohfrankenheim et la mise en place d'un réseau d'eaux pluviales (estimation 195700 €h.t.°

Dans cette perspective, et compte tenu des orientations des membres du bureau visant à limiter voire à éviter le recours à l'emprunt, il est proposé au comité directeur de voter des contributions eaux pluviales en 2014 et de retenir, à l'instar des exercices précédents, la variante 1 qui est la plus faible.

Décision

Le comité directeur sur proposition du Président,

Par 26 voix pour

Décide de reconduire une contribution des communes au titre des eaux pluviales pour l'exercice 2014

Retient la variante 1 soit un montant total de 200 015 €t.t.c. annexé à la présente décision.

Charge le Président de procéder au recouvrement des contributions.

Point n° 4 de l'ordre du jour : Renouvellement du réseau d'eaux usées et création d'un réseau pluvial rue de l'école à Hohfrankenheim : validation du projet et habilitation du président à signer une convention portant constitution d'un groupement de commande avec la commune

Suite à la réalisation d'une campagne d'inspection télévisée rue de l'école à Hohfrankenheim et au vu des résultats obtenus, il s'est avéré qu'il convenait d'envisager à court terme le renouvellement du collecteur d'eaux usées. En effet, il est apparu que la partie aval du collecteur, située entre les regards 33 et 35, est en très mauvais état (forte abrasion mécanique). Cette situation est la conséquence du passage d'effluents lourdement chargés d'eaux boueuses. Il serait opportun de renouveler ce collecteur et par la même occasion de le renforcer en posant une conduite de diamètre 300 en remplacement de celle en diamètre 200 actuellement en place. Dans la partie haute de la rue, la conduite est en amiante-ciment. En conséquence il est proposé de procéder à un renouvellement complet du réseau d'eaux usées. En concertation avec la commune, il a été proposé de mettre à profit ces travaux pour poser un collecteur d'eaux pluviales, permettant la reprise des eaux d'un futur bassin de rétention à créer dans ce secteur. Ce projet a fait l'objet d'inscriptions prévisionnelles au budget 2014.

En vue de la mise en œuvre de ce projet, une mission de maîtrise d'œuvre pourra être confiée à la société.

L'opération consisterait à :

Eaux usées :

Le projet porte sur la dépose et l'évacuation de 206 mètres du réseau de diamètre 200 existant, dont 86 mètres en amiante-ciment, et la pose de 206 mètres linéaires d'un collecteur de diamètre 300. Ces travaux incluent la reprise d'une vingtaine de branchements, la réfection de la chaussée et la remise en état des pavés au croisement avec la rue Principale. Le coût des travaux est estimé à 103 000 €h.t.

Eaux pluviales :

Le projet préconise la mise en place d'un réseau pluvial de diamètre 500 sur 206 mètres linéaires reprenant les eaux situées en amont et le raccordement sur le réseau en aval. Le coût de ces travaux, qui en l'espèce, relève de la compétence communale, est estimé à 92 700 €h.t.

Le coût global du projet s'établit par conséquent à la somme de 195 700 €h.t. Cette estimation financière prend en compte les surcoûts qui seront induits du fait de la présence d'amiante-ciment au niveau d'une partie du collecteur existant mais également très probablement au niveau des branchements soit un surcoût de l'ordre de 20%.

Compte tenu de présence avérée d'amiante, le S.I.C.T.E.U. devra s'attacher les services d'un coordonnateur SPS afin de faire établir un plan général de coordination, avant le lancement de la procédure de consultation pour les travaux. A cet effet, une consultation a été engagée le 20 février 2014.

Dans un souci de bonne gestion, le S.I.C.T.E.U. propose, en vue d'assurer la cohérence d'ensemble de ce projet et d'en faciliter la lisibilité auprès des usagers, la mise en place d'un groupement de commande englobant les travaux sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

En effet, le recours à cette procédure prévue à l'article 8 du code des marchés publics, présente plusieurs avantages.

Tout d'abord en raison de l'implication étroite, à la fois du syndicat d'assainissement pour la partie eaux usées et de la commune pour celle concernant les eaux pluviales. Ensuite pour des questions d'ordre pratique de gestion des travaux, il serait judicieux de confier le ou les marchés à un prestataire unique. « L'outil » juridique « groupement de commande » permettrait d'atteindre cet objectif. Cette procédure autorise en outre, moyennant la désignation d'un coordonnateur-mandataire qui agirait pour le compte du groupement, de signer le ou les marchés dans le cadre d'actes d'engagement communs. Le coordonnateur aurait également pour mission de notifier le ou les marchés aux entreprises attributaires et de les exécuter. Cette procédure, outre le fait qu'elle simplifierait la gestion de ce dossier sur les plans administratif et opérationnel, permettrait par ailleurs de réaliser des économies d'échelle (avis à la concurrence, avis d'attribution, gestion de la procédure). Il est précisé que les obligations de chaque membre du groupement seraient régies par le biais d'une convention. En fin d'opération le coordonnateur adressera à l'autre partie les plans de récolement et le dossier « DGD » des travaux (décompte général définitif) assortis d'une demande de remboursement chiffrée et détaillée incluant les frais annexes proportionnellement au coût des travaux incombant à chacune des parties. Il est toutefois précisé que la possibilité de paiement d'acomptes pourra également être prévue dans le cadre de ce groupement de commande.

Pour ces motifs, il serait opportun de constituer pour cette opération, par voie de convention avec la commune de Hohfrankenheim, un groupement de commande. Il est précisé que le S.I.C.T.E.U. assurerait la mission de coordonnateur-mandataire de ce groupement de commande.

Il est proposé au comité directeur de valider le projet de travaux présenté et d'autoriser le président à signer avec la commune de Hohfrankenheim une convention portant création d'un groupement de commande pour cette opération.

Débat

Monsieur Léonard Schmaltz

La commune envisage de procéder à la rénovation de la voirie. Le S.I.C.T.E.U. a donc fait réaliser une inspection caméra du réseau d'assainissement qui a mis en évidence que le collecteur était dégradé notamment en raison des coulées de boues qui y transitent. Il s'agit d'un collecteur béton de diamètre 250 et de diamètre 200 dans la partie haute.

Ces collecteurs seront remplacés par une conduite homogène de diamètre 300. La commune s'est engagée par ailleurs à mettre en place un réseau pour les eaux pluviales et à créer un bassin de rétention. Ces travaux sont inscrits au programme pluriannuel. Une plus-value est à envisager en raison de la présence très probable d'amiante.

Monsieur Claude Durr

Faut-il des équipes spéciales pour intervenir en cas de présence d'amiante ?

Monsieur Léonard Schmaltz

Oui il s'agit d'équipes spécialement formées pour intervenir dans le cadre d'un plan de retrait validé par l'inspection du travail.

Monsieur le Président

Ces travaux s'inscrivent dans un cadre plus large visant à éliminer des eaux claires parasites et de captage de déversements en provenance de bassins versants.

Monsieur Alfred Schehrer

La construction du bassin de rétention est-elle incluse dans ce projet ?

Monsieur Léonard Schmaltz

La construction du bassin est directement gérée par la commune et n'est donc pas comprise dans la présente opération.

Monsieur le Président

Nous avons également inscrit en opération prioritaire les travaux rue de l'Ecole à Schaffhouse sur Zorn. Nous lancerons les travaux dès réception de la notification des subventions.

Décision

Le comité directeur sur proposition du Président,
Vu les inscriptions budgétaires,
Après en avoir délibéré,
Par 26 voix pour,

Valide le projet intitulé « renouvellement du réseau d'eaux usées et création d'un réseau d'eaux pluviales rue de l'Ecole à Hohfrankenheim pour un coût global estimé à 195 700 €h.t.

Décide, dans le cadre de cette opération, de constituer avec la commune de Hohfrankenheim un groupement de commande,

Valide les termes du projet de convention portant constitution du groupement de commande dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,

Accepte que le S.I.C.T.E.U. assure la mission de coordonnateur-mandataire de ce groupement,

Charge le Président de toutes les formalités et l'autorise à signer tous documents liés à l'exécution de la présente décision.

Le Président et le directeur des services présentent ensuite de manière concomitante les points 5, 6, 7 et 8 de l'ordre du jour. Le Président présente à l'aide de graphique et de ratios financiers l'évolution de la situation financière du S.I.C.T.E.U. Il précise à ce sujet que le montant du capital de la dette a baissé d'environ 20% en 2013. Par rapport à l'exercice 2012, cette baisse s'établit à 44%. Il souligne cependant que si une collectivité n'a pas de dettes cela signifie qu'elle n'a pas investi. En effet, le

principal mode de financement des investissements reste l'emprunt. Le Président détaille également l'ensemble des travaux réalisés en 2013 et expose les projets pour 2014.

Point n° 5 de l'ordre du jour : approbation du compte administratif de l'exercice 2013

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Il présente les résultats de l'exécution du budget. Du point de vue matériel, on y retrouve tous les articles de recettes et de dépenses qui sont mentionnés au budget primitif et résultant d'éventuelles décisions modificatives. Les écritures comptables du compte administratif retracent par ailleurs l'excédent ou le déficit réalisé de chacune des sections. En application de l'article L.2121-31 du Code général des collectivités locales, le compte de gestion établi par le Percepteur est également soumis à l'assemblée délibérante lors de la séance d'approbation du compte administratif. Les résultats du compte de gestion doivent concorder avec ceux du compte administratif du Président.

En 2013, les postes majeurs des dépenses d'exploitation sont les suivants :

- Exploitation de la station d'épuration (contrat LDE) : 233 954,26 € (227 543,69 € en 2012), (221 552,95 € en 2011, 261 333,84 € en 2010, 200 542,46 € en 2009, 190 066,60 € en 2008, 185 422,68 € en 2007, 174 929,48 € en 2006 et 216 923 € en 2005), montant auquel il convient de rajouter 866 € pour la vidange de la fosse à sable soit un coût total d'exploitation d'un montant de 234 820,26 € contre 228 768,69 € en 2012. En 2010 le S.I.C.T.E.U. avait, du fait du passage d'une facturation semestrielle à une facturation trimestrielle, réglé 5 trimestres à la LDE. La situation s'est rétablie en 2011. Les charges du contrat d'exploitation ont augmenté de près de 2,8% (+ 6 410 €). Cette augmentation est prévue contractuellement.
- Gestion des réseaux d'assainissement par le S.D.E.A. : 88 441,87 € (98 295,88 en 2012, 82 000 € en 2011, 91 924,40 € en 2010, 91 578,05 € en 2009, 87 889,99 € en 2008). Ce coût inclut le solde de l'exercice 2012 soit un montant de 8 441,87 €. Il n'inclut toutefois pas les décomptes des mois de novembre et décembre 2013 ainsi que le solde d'un montant total de 16 977,82 € h.t. transmis au S.I.C.T.E.U. fin janvier 2014. Ces décomptes ont par conséquent été reportés sur l'exercice 2014. Il est rappelé que les postes de relèvement, contrairement à ce qui était le cas avec la CGE, sont désormais inclus dans le contrat de la L.D.E.

Dépenses spécifiques liées à la gestion des boues : Ces dépenses en régression sur une période de 4 ans (83 827 € en 2003, 67 700 € en 2004, 41 778,46 € en 2005 et 11 880 € en 2006 du fait de la mise en place d'une filière d'épandage), sont nulles depuis 2007 car elles sont également incluses dans le contrat de la L.D.E. En 2008 des dépenses avaient toutefois été nécessaires pour effectuer une opération de déshydratation mobile pour un montant de 37 576,70 € (intempérie du mois de mai). Une opération de déshydratation mobile avait également été engagée en 2009 pour un montant de 27 625 €. En 2010 le S.I.C.T.E.U. a fait réaliser les travaux de modification de la filière boues présentée en comité directeur du 9 juin 2009. Le coût total des travaux de modification de la filière boues s'est élevé à 76 269,01 €. Ces travaux ont permis une meilleure fiabilisation des équipements techniques (moins de pannes et de travaux de renouvellement à l'avenir) et d'obtenir des boues plus stables grâce à un processus de déshydratation mieux maîtrisé.

Le tonnage de boues produit en 2013 s'élevait fin décembre à 1 312 tonnes contre 1 035 en 2012. En 2013, aucune dépense supplémentaire n'a été engagée en matière de gestion des boues hormis des travaux de réparation d'un coût total de 4 042,39 € au niveau du chargeur (batterie, fixation pare-brise et remplacement du tablier).

D'autres alternatives à l'écoulement des stocks de boues peuvent être mises en œuvre telle la méthanisation. Comme annoncé en comité directeur, les membres du bureau ont visité la station d'épuration de Meistratzheim dotée d'un digesteur de boues permettant de fabriquer du biogaz. En comité directeur du 10 décembre 2013, Madame Wouters de la Lyonnaise des Eaux a présenté les modalités techniques de mise en œuvre d'une telle filière à l'échelle du S.I.C.T.E.U. en indiquant les coûts d'investissement et d'exploitation. Une étude est en cours afin de déterminer la faisabilité de mise en place d'une telle filière. La réalisation de cette étude d'un montant de 19 500 € h.t. a été confiée à la Lyonnaise des Eaux. Elle est financée à hauteur de 13 650 € par le Conseil Régional (70%). Le résultat de cette étude sera présenté en comité directeur au cours du 2^{ème} semestre 2014. Il est d'ores et déjà avéré que le coût induit par la valorisation des boues ne sera pas moins élevé que celui de l'épandage. Toutefois, les techniques de valorisation permettent cependant de garantir la pérennisation du traitement des boues.

- Intérêts de la dette : 14 816,99 € (41 415,49 € en 2012, 34 164,15 € en 2011, 32 691,92 € en 2010, 45 777,02 € en 2009, 79 694,44 € en 2008, 77 181,52 € en 2007, 46 954,86 € en 2006 et 35 935,38 € en 2005). Ce montant correspondant aux intérêts générés par le prêt consolidé 7 881,12 € (24 280,27 € en 2012), les intérêts du crédit pour les travaux 2009 soit un montant de 5 373,97 € contre 8 656,22 € en 2012, et la ligne de trésorerie 1 561,90 € incluant un reliquat d'intérêts de 2012. (2 353,99 € en 2012). A noter que les intérêts réglés pour la ligne de trésorerie s'élevaient à 758,70 € en 2011, 564,02 € en 2010, 786,89 € en 2009, à 2 603,02 € en 2008 et à 11 652,05 € en 2007. Les frais financiers liés à la ligne de trésorerie restent par conséquent dans la fourchette des dépenses constatées à ce titre au cours des exercices passés.
- Travaux d'investissement à hauteur de 281 676,25 € (902 507,65 € en 2012, 1 116 509,20 € en 2011, 506 171,71 € en 2010, 881 091,88 € en 2009, 322 463,46 € en 2008, 1 684 381,22 € en 2007, 1 110 890,74 € en 2006 et 1 781 212 € en 2005) dont 276 373,25 € concernent les travaux sur réseaux et 5 300 € la création du site internet. A noter cependant qu'un montant total de 505 822 € correspondant à des engagements pris a été noté en restes à réaliser. Ces restes à réaliser concernent pour l'essentiel des coûts de maîtrise d'œuvre du programme pluriannuel dont la première phase à savoir les travaux d'auto-surveillance démarreront dans les prochaines semaines, les travaux rue du Sel à Hochfelden, les travaux rue de la Montée à Zoerbersdorf et de déconnexion d'une fontaine à Kirrwiller. A noter également que la Lyonnaise des Eaux a réalisé en 2012 au niveau de la station, des travaux de renouvellement pour un montant total de 18 245,57 € h.t. (renouvellement complet d'un surpresseur, d'une pompe toutes eaux et à boues notamment). Le montant des travaux de renouvellement pour 2014 est estimé à environ 30 000 € h.t. par la Lyonnaise des Eaux. Il est rappelé que les coûts induits par les travaux de renouvellement ne donnent pas lieu à des dépenses supplémentaires puisqu'ils sont prévus contractuellement, dans le cadre du marché de prestation de service conclu avec la Lyonnaise des Eaux.

A noter qu'en 2013, le S.I.C.T.E.U. a été en mesure de rembourser par anticipation 200 000 € d'un emprunt réalisé en 2009. Deux emprunts soit un montant total de 595 098,09 € avaient déjà été remboursés par anticipation en 2012. La dette en capital a ainsi été ramenée en y incluant les échéances normales d'un montant de 1 565 036,01 € au 1^{er} janvier 2013 à 1 259 103,59 € au 1^{er} janvier 2014. Le capital de la dette a baissé d'environ 20% en 2013. Par rapport à l'exercice 2012, cette baisse s'établit à 44%.

En recettes d'exploitation les postes importants sont constitués par :

- les encaissements des participations pour raccordement à l'égout et de financement de l'assainissement collectif d'un montant de 39 518 € (131 197,75 € en 2012, 140 371,99 € en 2011, 103 699,85 € en 2010, 58 752,32 € en 2009, 128 008,44 € en 2008). Ce montant est légèrement supérieur aux prévisions budgétaires (32 000 €) mais est faible par rapport aux années antérieures du fait de l'absence d'opérations collectives génératrices de participations d'un montant plus important. Le nombre d'opérations immobilières assujetti à participations est toutefois en baisse soit 22 en 2013 contre 31 projets mis en œuvre en 2012 et 28 en 2011. Cette situation est le reflet des difficultés que traverse actuellement la branche de l'immobilier.
- Les redevances d'assainissement nettes s'élèvent à 491 838,57 € (511 053,80 € en 2012, 489 609,63 € en 2011, 645 483,61 € en 2010, 518 903,95 € pour l'exercice 2009 et 438 767,66 € net sur la période 2008), après ajout des recouvrements opérés suite à des admissions en non-valeur (552,58 €) et déduction faite des dégrèvements (11 185,42 €). Ce montant ne tient toutefois pas compte des paiements de fin d'année de redevables mensualisés. Ces paiements seront comptabilisés en 2014 soit un montant de 25 043,01 €. Le montant total généré par les redevances d'assainissement collectif au titre de l'exercice 2013 s'élève par conséquent à 516 881,58 €
- La prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau s'élève à 54 317 € (66 602 € en 2012, 75 552 € en 2011, 59 036 € en 2010, 44 264 € en 2009, 70 335,14 € en 2008). Cette prime ne comporte plus la part « aide au bon fonctionnement » supprimée par l'Agence de l'Eau à compter de l'année 2007. En 2009, l'Agence avait appliqué une réfaction pour non validation des résultats d'auto-surveillance et non-conformité partielle de la filière du recyclage agricole.
- Les contributions eaux pluviales des communes d'un montant de 184 719 €

- Les recouvrements pour travaux d'un montant de 95 261,23 € (rue des Cerisiers Waltenheim, rue des Vosges à Schwindratzheim, rue des Noyers à Schaffhouse sur Zorn, rue de Bouxwiller à Lixhausen, la salle polyvalente à Bosselshausen et impasse des Poiriers à Kirrwiller).
- Les recettes d'investissement sont constituées par des subventions d'un montant total de 356 268,36 € dont 263 163,99 € de l'Agence de l'Eau (travaux d'amélioration du réseau route de Bouxwiller, bassin de pollution route de Bouxwiller, ECP Geiswiller et Wickersheim, acompte chemin de la Forêt et études préliminaires), et 93 104,37 € du conseil général (solde chemin de la Forêt, bassin de pollution route de Bouxwiller et mise en conformité rue des Noyers à Schaffhouse sur Zorn). Les autres recettes d'investissement sont constituées par le reversement par la commune de Hochfelden (82 826,89 €) correspondant au solde du coût des travaux de création du réseau d'eaux pluviales chemin de la Forêt.
- L'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 250 000 €

Les comptes de l'exercice 2013 relatifs à l'exécution du budget du S.I.C.T.E.U. ont été arrêtés comme suit :

Dépenses de fonctionnement	983 509,31 €
Recettes de fonctionnement dont excédent antérieur d'un montant de 109 855,24 €	1 269 526,23 €
Excédent de fonctionnement	286 016,92 €

Dépenses d'investissement	732 770,50 €
<i>Restes à réaliser en dépenses</i>	505 822 €
Recettes d'investissement (y compris résultat affecté et excédent antérieur)	1 208 658,01 €
<i>Reste à réaliser en recettes</i>	0 €
Excédent d'investissement (Hors reste à réaliser)	475 887,51 €

Excédent global	761 904,43 €
-----------------	--------------

Il est précisé que des restes à réaliser d'un montant de 505 822 € en dépenses et de 52 510 € ont été indiqués à la Trésorerie et seront repris au budget 2014.

Le comité directeur est appelé à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2013 dont un exemplaire a été joint à la convocation adressée aux membres du comité directeur. Le Président quitte la salle de réunion et confie la présidence de la séance à Monsieur Léonard Schmaltz vice-président.

Décision

Le comité directeur

sur proposition du vice-président,

par 25 voix pour

- approuve le compte administratif de l'exercice 2013 conformément aux écritures arrêtées ci-dessus
- approuve le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2013 joint au compte administratif.

Point n° 6 de l'ordre du jour : adoption du compte de gestion de l'exercice 2013

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes ayant donné lieu à des mouvements au cours de l'exercice. Il répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale du syndicat

Il doit être produit avant le 1^{er} juin qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte de gestion présenté par le receveur de Hochfelden retrace l'ensemble des opérations effectuées durant l'exercice 2013. Il présente des résultats de clôture en tout point identiques à ceux du compte administratif soit un excédent de fonctionnement d'un montant de 286 016,92 €, et un excédent

d'investissement de 475 887,51 € hors les restes à réaliser en dépenses d'un montant de 505 822 € Le résultat global positif de l'exercice s'établit à 761 904,43 €

Décision

Le comité directeur

Vu le compte de gestion présenté par Madame Gaby Michel receveur à Hochfelden, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, sur proposition du Président :

par 26 voix pour,

admet les recettes et les dépenses de la gestion 2013

déclare que le compte de gestion concernant le budget du S.I.C.T.E.U. dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Point n° 7 de l'ordre du jour : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013

Ce résultat est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif. L'affectation est une décision distincte de la reprise des résultats.

Ces deux décisions peuvent intervenir conjointement si l'assemblée délibérante décide d'affecter le résultat et le reprend immédiatement dans le budget primitif soit successivement si l'assemblée délibérante se contente, dans un premier temps, d'affecter le résultat. Dans ce cas, la délibération du comité directeur portant affectation du résultat sera suivie de la décision budgétaire de reprise au niveau du budget primitif dont elle constituera la justification.

Le résultat à affecter comprend le résultat comptable de l'exercice augmenté du résultat reporté de la section de fonctionnement (résultat cumulé). Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement augmenté, le cas échéant, des restes à réaliser. En 2013 des restes à réaliser d'un montant de 505 822 € ont été prévus en dépenses de la section d'investissement. Ces restes à réaliser concernent pour l'essentiel des engagements en cours (marchés de maîtrise d'œuvre du programme pluriannuel, travaux de déconnexion de la fontaine à Kirrwiller, travaux d'assainissement rue du Sel à Hochfelden et rue de la Montée à Zoebersdorf, surverse à Geiswiller).

Le compte administratif relatif à l'exercice 2013 fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 286 016,92 € Cet excédent s'élevait à 359 855,24 € en 2012, 503 864,85 € en 2011, à 567 837,64 € en 2010 à 232 759,47 € en 2009 à 238 659,89 € en 2008. La section d'investissement fait apparaître un résultat positif d'exécution d'un montant de 475 887,51 € Le solde d'exécution de la section d'investissement est toutefois négatif - 29 934,49 € après prise en compte des restes à réaliser. En 2012 cette section affichait un excédent d'un montant de 196 786,26 € Le résultat affecté doit couvrir l'éventuel déficit d'investissement et la différence entre les restes à réaliser en dépenses (travaux engagés mais non payés) et en recettes (subventions certaines ou emprunts à encaisser).

Vu le montant de l'excédent de fonctionnement 2013, il est proposé au comité directeur d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068 autres réserves : 186 000 €

Excédent de fonctionnement reporté 100 016,92 €

Décision

Le comité directeur

sur proposition du rapporteur :

par 26 voix pour,

décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068 autres réserves 186 000 €

Excédent de fonctionnement reporté 100 016,92 €

Point n° 8 de l'ordre du jour : adoption du budget primitif exercice 2014

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses du syndicat. Le document retraçant tant les dépenses que les recettes prévisionnelles a été transmis aux délégués avec la convocation. La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 1 222 836 € incluant un excédent reporté de 100 016,92 €. La section d'investissement est en équilibre à hauteur de 1 533 567 € incluant en recette une affectation de résultat d'un montant de 186 000 € et les restes à réaliser d'un montant de 505 822 €. Les dépenses nouvelles s'établissent par conséquent à la somme de 1 027 745 €.

En matière de travaux sur les réseaux, le budget prévisionnel 2014 s'établit à 1 237 132 € incluant les restes à réaliser d'un montant de 503 932 €. Ce budget était de 991 959 € en 2013. Les restes à réaliser et les opérations en cours ou à engager représentent près de 33% du budget d'investissement (pour mémoire 35% en 2013). A l'instar de l'exercice 2013, le bureau estime qu'il serait de bonne gestion en 2014, de solder les opérations en cours et de limiter au minimum les engagements nouveaux en 2014 dans l'attente de la décision de l'Agence de l'Eau en matière de subvention.

En conséquence, il est proposé de consacrer l'exercice 2014 à l'engagement de la phase maîtrise d'œuvre (AVP et PRO) visant à établir un premier volet de travaux à savoir :

- Déconnexion de bassins versants (tranche ferme à Hohfrankenheim (230 000 €) et Schaffhouse sur Zorn (130 000 €).

Les travaux suivants pourront être engagés à condition que l'Agence de l'Eau notifie au S.I.C.T.E.U. le montant des aides financières. Ces travaux seront néanmoins inclus sous forme de tranche conditionnelle, dans la consultation des entreprises portant sur la tranche ferme. Il s'agit de :

- La déconnexion d'un bassin versant à Kirrwiller : 88 000 € (tranche conditionnelle),
- La déconnexion d'un bassin versant à Bosselshausen : 370 000 € (tranche conditionnelle),
- Elimination ECP à Waltenheim sur Zorn : 49 000 € (tranche conditionnelle),
- L'élimination d'ECP à Gingsheim : 210 000 € (tranche conditionnelle)

Il est précisé que le marché de travaux portant sur l'auto-surveillance a été notifié à la Lyonnaise des Eaux en date du 27 janvier 2014 pour un montant de 105 546,70 € h.t.

Ont également été inscrits au budget à titre ferme ou prévisionnel, les travaux de raccordement au réseau public de l'opération « Les terrasses de la Zorn » à Schwindratzheim, des travaux d'extension du réseau à Schaffhouse sur Zorn impasse des Champs et rue du Forgeron et des travaux au niveau de la station d'épuration (rénovation du sol et travaux électriques dans la salle de réunion).

Le cumul des dépenses en travaux d'investissement et de gros entretien sur les réseaux s'élève à la somme de 2 756 403 € (montant arrondi) soit un peu plus de 46% du budget total (42% en 2013).

- 1 237 132 € : réseaux
- 55 000 € : divers entretien (hors S.D.E.A.)

Il est enfin précisé que le budget 2014 fait faiblement appel à l'emprunt soit un montant de 305 974 €. En 2013 et 2012 le S.I.C.T.E.U. n'a pas fait recours à l'emprunt.

Il est proposé au comité directeur d'adopter le budget primitif de l'exercice 2014.

Décision

Le comité directeur

sur proposition du rapporteur :

par 26 voix pour,

approuve comme suit le budget primitif de l'exercice 2014 :

Dépenses d'exploitation :	1 222 836 €
Recettes d'exploitation :	1 222 836 €
Dépenses d'investissement :	1 533 567 €
Recettes d'investissement :	1 533 567 €

Divers

Monsieur le Président

En application d'une délégation qui a été accordée au Président par délibération du 15 avril 2008 les commandes suivantes ont été signées :

Marché de travaux portant sur le renouvellement et la mise en conformité du réseau d'assainissement rue de la Montée à Zoebersdorf. Marché notifié à l'entreprise GCM de Bouxwiller le 2 décembre 2013. Montant du marché : 111 934 €h.t.

Marché de travaux portant sur la mise en place de dispositifs d'auto-surveillance des ouvrages de déversement attribué à la société Lyonnaise des Eaux le 27 janvier 2014. Montant du marché : 105 546,70 €h.t.

Marché de travaux portant sur le raccordement au réseau public d'assainissement de l'opération « Les Terrasses de la Zorn » à Schwindratzheim attribué à la société Adam de Bouxwiller le 3 mars 2014. Montant du marché : 15 984 €h.t.

Subventions :

17/2/14 : La Région Alsace a notifié au SICTEU une subvention d'un montant de 13 650 € au titre du dispositif « autres énergies renouvelables » en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité d'un projet de méthanisation.

25/2/14 : l'Agence de l'eau a notifié au SICTEU une subvention d'un montant de 1 500 € au titre de l'année 2013 pour les opérations de contrôle de rejets industriels (Case aux Epices).

Monsieur Daniel Lengenfelder

Dans le dernier « Atout Zorn » il était question de recensement des réseaux par la communauté de communes. Les données dont disposent le S.I.C.T.E.U. sont-elles compatibles avec le projet de S.I.G. de la communauté de communes.

Monsieur Jean-Georges Hammann

Le projet est en cours mais il n'est pas finalisé pour l'instant. Il faut que le S.I.G. communautaire soit compatible avec les systèmes mis en place par le Conseil Général et le S.D.E.A.

Monsieur le Président

J'ai dit au Président de la communauté de communes que nous mettons nos données à disposition mais pour l'instant notre proposition n'a pas été prise en considération et je le regrette.

Le Président lève la séance à 21h15.